MOBILITÉ DU PERSONNEL

Quelques jours dans une université partenaire

Enseigner quelques jours dans une université partenaire,

Se former à l'étranger,
Observer le fonctionnement d'un service homologue,
Ses mobilités courtes sont ouvertes à l'ensemble du personnel !

Elles peuvent être financées par l'université dans certains cas (selon les accords, l'objet de la mobilité, et les fonds disponibles).

Ces pages web réunissent l'essentiel pour savoir si votre projet est éligible et par où commencer.

En bref

» **Pour qui ?** Tout le personnel de l'UFR Simone Veil - Santé : enseignants, enseignants-chercheurs, médecins universitaires, personnels administratifs et techniques.

» **Quoi ?** Des séjours courts à l'étranger pour enseigner, suivre une formation ou observer un service homologue et échanger sur des pratiques.

» **Durée finançable ?** 2 à 5 jours ouvrés.

» **Financement ?** Possible via la Direction du Développement International (DIPRI), avec une avance de 70 % sur demande (à anticiper au moins un mois avant le départ).

» **Par où commencer ?** Vérifiez en premier lieu si votre destination figure déjà dans nos accords (voir ci-dessous), puis contactez l'interlocuteur indiqué au sein de la Commission Mobilité du Personnel. Si vous avez un lien avec un nouveau partenaire, ou souhaitez proposer une destination ne figurant pas dans les accords, il est possible d'en discuter.